

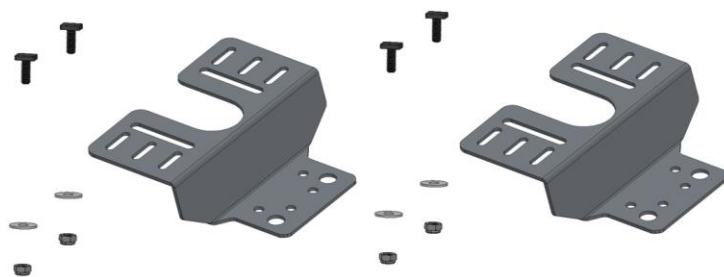
FIXATIONS RAMPES VEGA DACIA

SANDERO 3 STEPWAY/ DUSTER EXTREM 2024 / JOGGER STEPWAY 2021

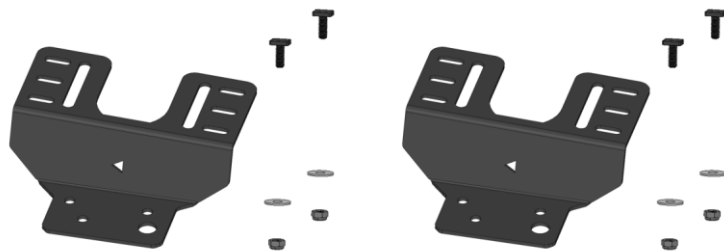
Références 35739-02 & 35739-03

Ce document est un complément de celui fourni avec la rampe associée

KIT 35739-02



KIT 35739-03



1.	AVANT-PROPOS.....	3
2.	ORIENTATION D'UNE FIXATION	5
3.	DIFFERENCE ENTRE KIT 35739-00 & 35739-01.....	5
4.	INSERTION DES FIXATIONS SUR LES BARRES DE TOIT	5
5.	IDENTIFICATION DES ORIFICES	7
6.	POSE DE LA RAMPE SUR LES FIXATIONS.....	8
7.	SERRAGE DE LA RAMPE SUR LES FIXATIONS	9

IDENTIFICATION : GT-1071-RAM Indice B
CODE : 35992-01
19/07/2024
FRANÇAIS



SERVICE CLIENTS

Pour toute information technique, le SERVICE CLIENTS STANDBY-FRANCE est à votre disposition :

- Site Internet : <https://standbygroup.com/fr> rubrique Support
- Email : support-fr@standbygroup.com
- Numéro de téléphone : +33 (0)2.54.702.702

Notre service est disponible du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h)

Dans une stratégie d'amélioration permanente, nos collaborateurs sont à votre écoute quant à vos remarques concernant l'installation et de nos matériels.

1. AVANT-PROPOS

LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits ont été élaborés en tenant compte des normes et des réglementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années.

STANDBY-FRANCE n'est en aucun cas responsable des dommages et conséquences dus :

- Au non-respect des informations fournies par la documentation du produit
- A l'utilisation non-conforme du produit
- A l'installation et à la mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés
- A des modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant
- A des modifications techniques non soumises et approuvées par STANDBY-FRANCE
- A l'utilisation de pièces de rechange non homologuées par STANDBY-FRANCE

NOTA : LES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU DOCUMENT NE SONT PAS CONTRACTUELLES.

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.



Seuls les personnels en charge de l'installation sont autorisés à pénétrer dans la zone de travail.

L'installateur définit les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.



Seul le personnel informé ou qualifié est en mesure d'effectuer tout ou partie de l'installation du matériel.

Personnel informé : Sous la tutelle de l'installateur, personne informée de la tâche à effectuer et des dangers potentiels qui en sont associés.

Personnel qualifié : Sous la tutelle de l'installateur, personne qui par ses connaissances, sa formation et son expérience est en mesure de réaliser l'installation en reconnaissant et en évitant les dangers potentiels de l'opération.



L'installation doit être effectuée avec les moyens d'accès et les plateformes de travail adaptées.



Ne jamais regarder fixement les feux.

**PORT DES EPI
OBLIGATOIRE**

Le port des EPI associés est obligatoire. (Chaussures de sécurité, casque, gants de manutention)

STANDBY-FRANCE se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des perçages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits STANDBY-FRANCE sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définies par le code de la route.

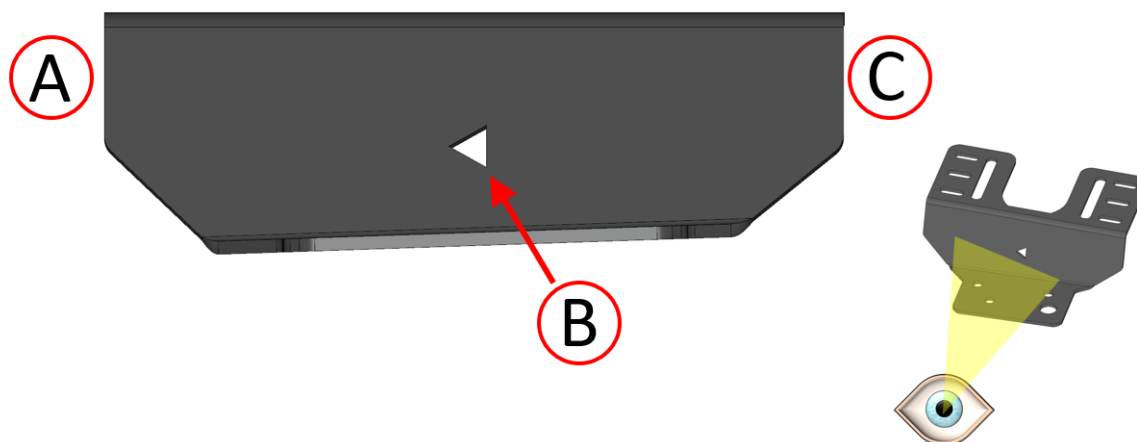
Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informé de la réglementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de ISE en œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

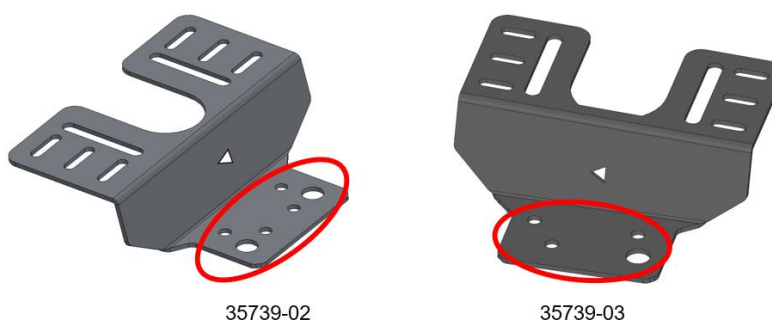
- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

2. ORIENTATION D'UNE FIXATION



- A. Vers l'avant du véhicule
- B. Triangle d'orientation de la fixation
- C. Vers l'arrière du véhicule

3. DIFFERENCE ENTRE KIT 35739-02 & 35739-03



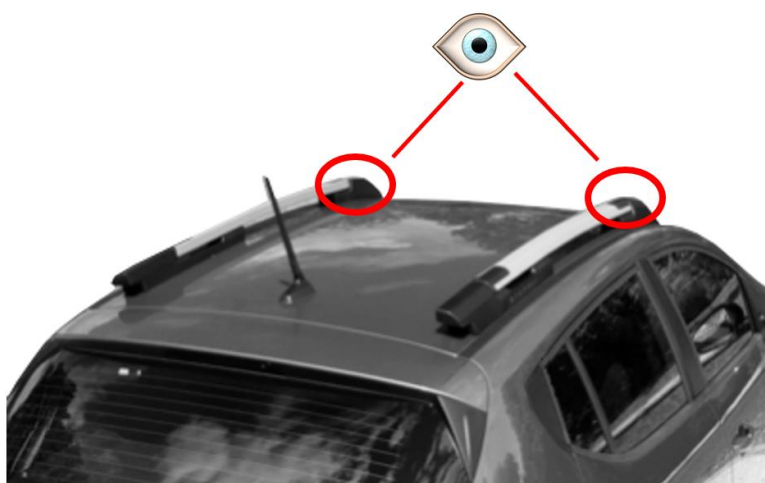
35739-02

35739-03

35739-02 : SANDERO STEPWAY, JOGGER STEPWAY

35739-03 : SANDERO STEPWAY, DUSTER EXTREM, JOGGER STEPWAY

4. INSERTION DES FIXATIONS SUR LES BARRES DE TOIT





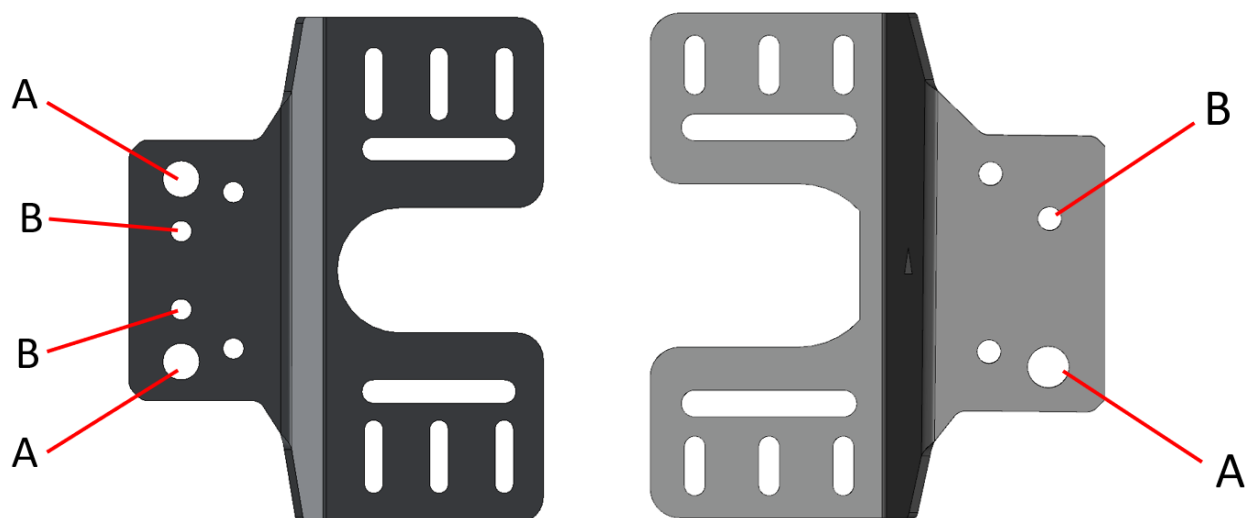
PLOT DE MAINTIEN

VIS DE FIXATION



Soulever la barre pour insérer la fixation.

5. IDENTIFICATION DES ORIFICES

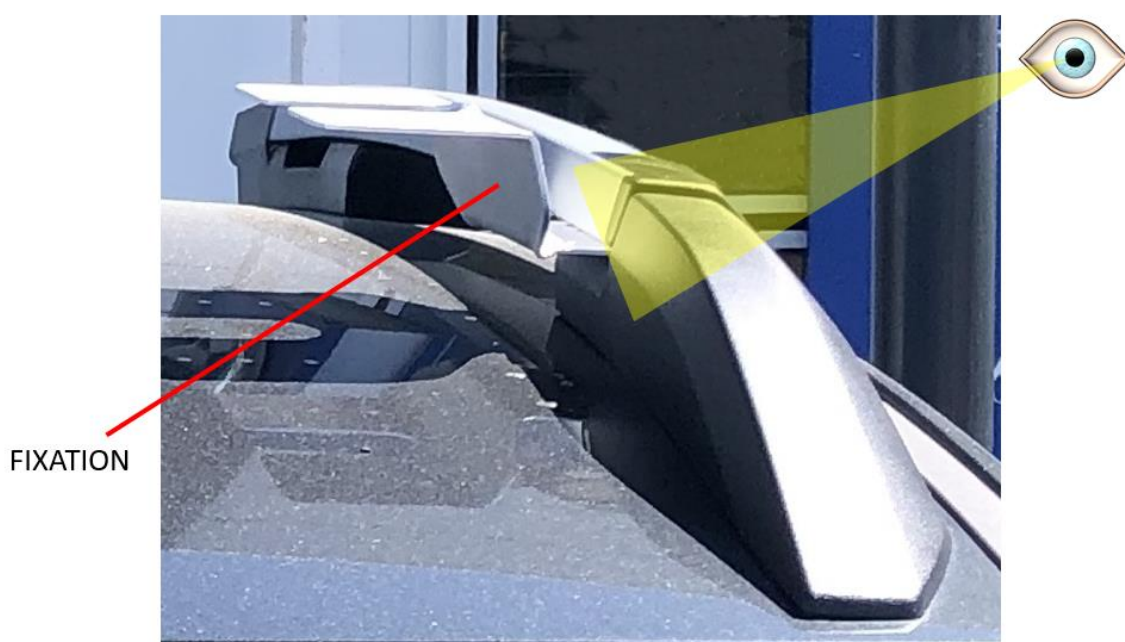


A. Orifice vis de fixation

B. Orifice de positionnement du plot de maintien

Les fixations sont symétriques. Selon la position gauche ou droite de la fixation, utiliser les orifices appropriés : 1 orifice pour le plot de maintien et 1 orifice pour la vis de fixation.

Une fois insérée la barre et son support, revisser et remettre le cache plastique.

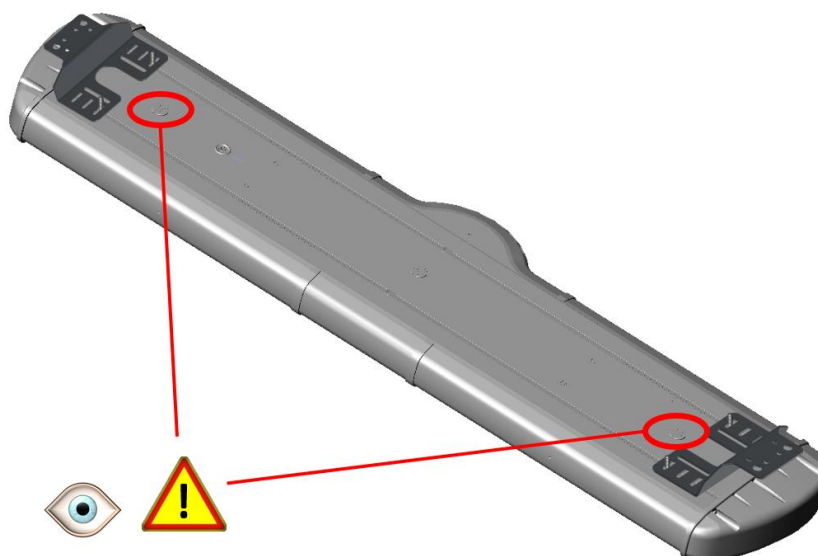


Effectuer la même opération sur la barre opposée.

6. POSE DE LA RAMPE SUR LES FIXATIONS



ATTENTION AUX MISES A L'AIR LIBRE



7. SERRAGE DE LA RAMPE SUR LES FIXATIONS

ATTENTION

LA VUE CI-APRES N'EST PAS REPRESENTEE EN POSITION SUR LE VEHICULE POUR DES RAISONS DE CLARTE.

